

**Classement des préoccupations en fonction de leur nature**  
**PAS\_2025\_26**

**Commentaires Stratégique (transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)**

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Prise en charge	Solutions
Adepte de récrétourisme	St-Octave-Est	Tous les chemins devraient rester pour les utilisateurs de la forêt autre que forestier.  Il faut garder un accès à ce territoire.	Comité voirie	
Groupe de Scieries GDS	ZHR et feu	Autre élément, avec les chablis et la TBE qui sont présents sur le territoire depuis plusieurs années, nous croyons qu'un enjeu sérieux pointe à l'horizon au niveau du bois mort sur le territoire. Le bois mort peut-être est un dangereux combustible qui pourrait alimenter un feu de forêt. La conjonction des perturbations subies fait que la quantité de ce combustible augmente d'année en année, rendant de plus en plus réelle l'éventualité d'un incendie de grande ampleur. Là n'est pas l'idée de sortir un épouvantail, mais à tout le moins, nous croyons qu'étudier la question serait un minimum afin d'éviter une catastrophe comme les événements de Jasper 2024. Nous croyons qu'un feu de forêt dans la région visée par la consultation serait catastrophique à tous les niveaux, autant pour l'industrie forestière que le récrétourisme et le Caribou.		<b>Questionnement sur une foresterie adapté aux feux</b>
Membre TGIRT Société Sipuminu inc.		De plus, des propositions pour accroître la protection des ruisseaux intermittents de ce secteur seront requises afin de protéger le régime hydrique de ce tributaire.	Comité MHH	<b>Invité des experts sur le reseuillage de la permanence des ruisseaux</b>
Membre TGIRT Conseil de l'Eau Gaspésie Sud		La protection des milieux humides et riverains est d'une importance capitale afin de préserver les fonctions écologiques, sociales et économiques que ceux-ci nous rendent. La protection de ces milieux de haute importance écologique est d'ailleurs traitée dans la fiche enjeu R11-T-18-02.  Cependant, plusieurs grands complexes de milieux humides ne sont pas considérés dans cette fiche. Les interventions forestières prévues dans les secteurs mentionnés dans le cadre de cette préoccupation se superposent à des grands complexes de milieux humides, dont plusieurs sont constitués de milieux humides boisés non protégés par la fiche enjeu actuelle. Des interventions dans les grands complexes de	Comité MHH  MHB et MHI	Établissement de balise d'aménagement dans le VOIC et futur démarche concernant les MHI.

		<p>milieux humides mentionnés risquent de créer une fragmentation de l'habitat, en plus d'altérer les fonctions écologiques et hydrologiques de ces milieux.</p> <p>Est-ce que des interventions spéciales ou mesures supplémentaires peuvent être envisagées <b>dans les milieux humides limitrophes aux cours d'eau permanents</b> ? Est-ce possible de <b>limiter la fragmentation des grands complexes de milieux humides</b> en prévoyant avant les travaux une analyse plus approfondie des impacts de la coupe et de la voirie dans un contexte de changements hydroclimatiques sur les caractéristiques inhérentes à ces milieux afin de conserver les fonctions presque intactes ?</p>		
CENG		<p>Certains SIP sont trop près ou chevauchent des cours d'eau intermittents. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ruisseau des Olives (p.ex. LTRUI_CR_110);</li> <li>- Rivière de l'Anse-Pleureuse (p.ex. LTRUI_CR_86, 90 et 92);</li> <li>- Rivière de Mont-Louis (p.ex. LTURC_CR_315).</li> </ul>	<b>Comité MHH</b>	Atelier CC Établissement de balises [redacted] opérationnelles/Modilité
CENG		<p>Certains SIP sont trop près de lacs ou de complexes de lacs/milieux humides. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rivière de l'Anse Pleureuse (p.ex. LTRUI_CR_93);</li> <li>- Rivière de Mont-Louis (p.ex. LTRUI_CR_76);</li> <li>- Rivière de Mont Saint-Pierre (p.ex. LTURC_CR_314 [je n'aimerais pas avoir le chalet qui s'y trouve...]);</li> <li>- Rivière Sainte-Anne (p.ex. STOCE_CR_455).</li> </ul> <p>Le SIP « LTRUI CR 107 » est un contre-exemple positif à suivre.</p>	<b>Comité MHH Concernant les MHI</b>	Découpage fin rendu conforme (PRAN)  Futur démarche concernant les MHI.
CENG		<p>Plusieurs milieux humides boisés (MHB) sont bordés - voire parfois légèrement chevauchés - par des secteurs d'intervention potentiels (SIP), notamment dans les bassins versants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rivière Sainte-Anne (p.ex. STOCE_CR_444);</li> <li>- Rivière Cap-Chat (p.ex. GRAC_CR_31);</li> <li>- Rivière de Mont-Louis (p.ex. LTURC_CR-311);</li> <li>- Rivière de l'Anse Pleureuse (p.ex. LTRUI_CR_59).</li> </ul> <p>À certains endroits, une lisière de 20m entre un MHB et un SIP semble avoir été appliquée, notamment dans le bassin versant suivant : Rivière de Mont-Louis (p.ex. LBRAN CR 169, 174 et 185). Il s'agit de contre-exemples positifs à suivre.</p>	<b>Comité MHH MHB</b>	Établissement de balise d'aménagement dans le VOIC